



Wincloé

Récapitulatif des nouveautés

magnus

Version 5.90

Octobre 2009

Préambule Ce document récapitule les nouveautés de la version 5.90 de **Wincloé**.

Sujet	Page
Gestion financière	1
Mise en conformité du titre de recette	1
DADS-U	3
DADS-U	3
Facturation	3
Evolution du protocole ROLMRE	3

Gestion financière

Mise en conformité du titre de recette

Contexte réglementaire Le titre de recette exécutoire des collectivités doit, à présent, mentionner les nom, prénom et qualité de la personne qui l'a émis ainsi que les voies et délais de recours.

Texte de référence : loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures, NOR BCFX0824886L ([lien légifrance](#)).

Paramétrage Les **Nom prénom et qualité de l'ordonnateur** sont à renseigner, pour chaque établissement, au niveau de la fiche de l'établissement (module **Paramétrage / menu Site / Etablissement / Etablissement**) :

Libellé :	<input type="text" value="BUDGET GENERAL"/>
Nomenclature comptable :	<input type="text" value="M14 / 500h à 3500h"/>
Assemblée délibérante :	<input type="text" value="Conseil Municipal"/>
Libellé de l'Ordonnateur :	<input type="text" value="Le Maire"/>
Libellé du délégué signataire :	<input type="text" value="Adjoints"/>
Type :	<input type="text" value="Principal"/>
Code Collectivité RCT :	<input type="text" value="201"/>
Code Budget RCT :	<input type="text" value="00"/>
Compte de liaison avec le Budget Principal :	<input type="text"/>
Nom prénom et qualité de l'ordonnateur :	<input type="text" value="DUPOND Jean, Maire"/>

Saisie du titre de recette Une zone **Nom, prénom et qualité de l'ordonnateur** a été ajoutée au niveau de la saisie du titre (module **Mouvements** / menu **Recettes / Titres**) :

N° Bordereau :	37	N° Titre :	240	Date production :	16/07/2009	
Tjers :	BERGER-LEVRAULT (Magnus)			<input type="checkbox"/> Edite	<input type="checkbox"/> Valide	
Imputation	V	Libellé	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	Montant TVA
7478	0	Participations : Autres organism	500.00		500.00	0.00
7718	0	Autres produits exceptionnels su	400.00		400.00	0.00
Total					900.00	
Dont annulé					0.00	
Nom prénom et qualité de l'ordonnateur :			DUPOND Jean, Maire			

Par défaut, cette zone reprend les nom, prénom et qualité de l'ordonnateur qui ont été renseignés sur la fiche de l'établissement. En cas de besoin (absence, délégation...), vous pouvez modifier cette zone.

Edition du titre de recette

Les nom, prénom et qualité de l'ordonnateur renseignés sur la fiche du titre apparaissent sur tous les exemplaires du titre :

REFERENCES DU TITRE					Imputation	
Année d'origine	Emis et rendu exécutoire le	N° du bordereau	N° du titre	Intérêts taux et point de départ		
2009	16/07/2009	37	240		7478 7718	Participations : A Autres produits e
Exercice	N° titre	Nom	BERGER-LEVRAULT (Magnus)			
2009	240	Adresse débiteur	BP 88250 31682 LABEGE CEDEX France		(nature de la créa Nouvelle Recette	
NOM PRENOM ET QUALITE DE L'ORDONNATEUR :					DUPOND Jean, Maire	

MODALITES DE REGLEMENT : Vous pouvez vous libérer à votre choix.

- 1) Par un paiement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement indiqué ci-dessus : veuillez rapporter dans ce cas le prêt
- 2) Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement indiqué ci-dessus : veuillez joindre le talon détachable à
- 3) Par mandat ou virement sur le compte courant postal du comptable indiqué ci-dessus ; veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre fo

LIBELLESZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC ; dans votre intérêt, n'envoyez en aucun cas un chèque
Renseignements : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues, ou si vous
Réclamations : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à la collectivité ou à l'établissement désigné ci-dessus
 démarche en précisant les références du titre portées sur le talon détachable. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de

Remarque : le texte de la formule exécutoire a été mis à jour.

DADS-U

Module Préparation DADS-U

Statut DADS-U

Sur la fiche DADS-U d'un agent (module **Préparation DADS-U** / menu **Paramétrage / Agent DADS-U**) :

- Les deux valeurs *FON_DETACHE_ELU* et *MIL_DETACHE_ELU* ont été ajoutées dans la liste déroulante de la zone **Statut DADSU** :

- La valeur *CNE* a été enlevée de la liste déroulante **Type de contrat**.

Module DADS-U

Mise à jour V5

Le module DADS-U a été mis à jour (version 5) afin d'être compatible V08R09. Reportez-vous au document "Récapitulatif des nouveautés – module DADS-U".

Outil de contrôle de la CRAM

Le contrôle de vos données lors de l'accès au module DADS-U, est désormais effectué par l'outil de contrôle de la CRAM, nommé DADSU-CTL-V08R09 et fourni gracieusement par net-entreprise.

Si le poste sur lequel vous avez le module DADS-U est connecté à Internet :

- Lors de l'ouverture du module, ou lors du lancement du contrôle, le module recherche automatiquement s'il existe une version plus récente de l'outil, mis à disposition par net-entreprise.
- Si c'est le cas, l'outil est mis à jour automatiquement sur votre poste, puis le contrôle des données est lancé.

Remarque : l'intégration de l'outil de la CRAM dans le module DADS-U vous assure un contrôle des données correspondant à l'attente de la CRAM.

Facturation des eaux

Evolution du protocole ROLMRE

Contexte réglementaire

Le protocole ROLMRE évolue. Une nouvelle version de ce protocole est applicable au 1^{er} janvier 2010.

En conséquence, le module de facturation des eaux a été mis à jour afin de produire des fichiers compatibles avec cette nouvelle version du protocole.

Les changements concernent principalement la facturation de type Eau et/ou Assainissement :

- Les montants hors taxe des redevances "Pollution domestique" doivent être, à présent, distingués de ceux des redevances "Modernisation des réseaux".
- Les montants TVA concernant la "Pollution domestique" doivent être systématiquement affectés à la partie Eau (donc cumulés avec les montants TVA des autres redevances concernant l'eau). Par contre, les montants TVA concernant la "Modernisation des réseaux" peuvent être affectés à la partie Eau ou à la partie Assainissement (au choix de la collectivité ou de la trésorerie).

Ventilation de la facturation

Vous devez paramétrer les lignes de facture correspondant aux deux redevances "Pollution domestique" et "Modernisation des réseaux". Pour cela :

- Placez-vous dans la ventilation de la facturation (module **Facturation des eaux** / menu **Paramétrage** / **Ventilation de la facturation**).
- Pour chaque ligne de facture concernée, sélectionnez dans la zone **Rôle : Inclusion dans le rôle** une des deux valeurs *EAU – Pollution domestique* ou *Assainissement – Modernisation des réseaux* :

Transfert ROLMRE

La production du fichier ROLMRE tient compte de la ventilation de la facturation que vous avez effectuée ainsi que du paramétrage général (module **Facturation des eaux** / menu **Paramétrage** / **Paramétrage général**) :

Si le **code recette Assainissement** et le **code recette Eau** sont :

- identiques, il y a deux lignes par facture dans le fichier ROLMRE :
 - une ligne pour l'eau et l'assainissement (lignes de facture ventilées sur *EAU* et *Assainissement*) ;
 - et une ligne pour les redevances (lignes de facture ventilées sur *EAU - Pollution domestique* et *Assainissement - Modernisation des réseaux*).
- différents, il y a quatre lignes par facture dans le fichier ROLMRE :
 - une ligne pour l'eau (lignes de facture ventilées sur *EAU*) ;
 - une ligne pour l'assainissement (lignes de facture ventilées sur *Assainissement*) ;
 - une ligne pour la redevance "Pollution domestique" (lignes de facture ventilées sur *EAU - Pollution domestique*) ;
 - et une ligne pour la redevance "Modernisation des réseaux" (lignes de facture ventilées sur *Assainissement - Modernisation des réseaux*).

Montants TVA Sur les lignes concernant les redevances "Pollution domestique" et "Modernisation des réseaux", seuls les montants HT apparaissent.

La TVA concernant ces redevances est cumulée dans les lignes concernant les redevances "Eau" et "Assainissement" en fonction de ce que vous indiquez dans le paramétrage de la facturation (module **Facturation des eaux** / menu **Paramétrage / Paramétrage général**) :

Transfert RolMre

Code ROLMRE : 11 Code domaine (ROLREC) : EA Code ROLPER : 1

Code recette Assainissement (ROLNAT) : 01 Transférer les factures prélevées

Code recette Eau (ROLNAT) : 01 Montants : HT/TVA et Rôle rempli

Numérotation des rôles (ROLROL) :
 Par Nature
 Globale (Helios)

Ajouter un CR en fin de ligne

Grouper la TVA sur les redevances pollution et modernisation

Système Trésorerie :
 Micro-informatique Télégestion

Zone ROLQVI :
 Localité de l'adresse du compteur
 Numéro de série du compteur

Si la case **Grouper la TVA sur les redevances pollution et modernisation** est :

- cochée alors la TVA sur les redevances "Pollution domestique" et "Modernisation des réseaux" est cumulée avec la TVA sur la redevance "Eau".
- décochée alors la TVA sur la redevance "Pollution domestique" est cumulée avec la TVA sur la redevance "Eau" et la TVA sur la redevance "Modernisation des réseaux" est cumulée avec la TVA sur la redevance "Assainissement".